ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1er février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

NOR: AFSZ1330028A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28 février 2012,

Arrête:

Article 1er

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membre nommé au titre du c du 1^{o} de l'article D. 1432-15-l, représentant de l'État), au lieu de : « M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne », lire : « Le préfet de la Dordogne ».

Dans l'article 1er de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *b* du 3e de l'article D. 1432-15-I, représentants des collectivités territoriales), au lieu de : « M. Georges LABAZE », lire : « M. Georges LABAZEE ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine :

- 1. Au titre du d du 2° de l'article D. 1432-15-1 (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :
- M. Robert GOINAUD, titulaire; M. Gilles VILLIER, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants, en remplacement de M. Gilles VILLIER et de M. Michel COLOMBET.

Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de patients, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie) :

- M. Michel PERDRISET, titulaire, en remplacement de Mme Dominique GILLAIZEAU.
- M. Anthony BROUARD, suppléant, en remplacement de M. Michel PIONNIER.
- 2. Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15-l (représentants d'associations de personnes handicapées, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie):
 - M. Roger SONNET, titulaire, en remplacement de M. Jacques SAURY.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1er février 2013.

Marisol Touraine